



Crédit photo : 3e RPIMa

Motion pour le maintien du régiment du 3e RPIMa

Certaines informations laissent penser que l'avenir du 3ème RPIMa n'est pas définitivement fixé et que sa dissolution serait toujours à l'ordre du jour.

Si ces informations devaient s'avérer exactes, une telle décision serait catastrophique pour la ville de CARCASSONNE, son Agglomération ainsi que pour le département de l'Aude.

2300 personnes seraient concernées dont 550 familles et 770 enfants. 30 millions d'euros de dépense disparaîtraient de l'économie locale, touchant, ainsi, tous les secteurs d'activité, à commencer par le secteur immobilier et ne parlons même pas de l'incidence de voir disparaître 770 enfants de nos établissements scolaires.

Nous demandons solennellement au Chef de l'Etat-major des Armées de Terre, au Ministre de la Défense, au Premier Ministre et au Président de la République de nous confirmer que notre prestigieux régiment du 3e RPIMa ne sera pas dissout.

Si cet appel ne devait être entendu et si gain de cause n'était pas obtenu, le bassin carcassonnais serait confronté à une véritable catastrophe économique que nous aurions bien du mal à gérer.

Cette motion, déposée à l'initiative du maire de Carcassonne Gérard Larrat, a été adoptée à l'unanimité par les 73 communes (110.000 habitants) qui composent la communauté d'agglomération du carcassonnais.

Notes de TB

Le 3e RPIMa est installé à Carcassonne depuis 1962. La présence du 3e RPIMa dépasse le seul cadre économique. Il s'agit de plus de 50 ans de symbiose sociale et sociétale. Le « 3 » fait partie de l'ADN du pays carcassonnais.

Le « 3 », serait également programmé pour partir en Afrique (Tchad ?) à la rentrée prochaine. Une question s'impose : l'Etat peut-il envoyer des troupes à l'étranger en leur disant que leur unité sera dissoute. Avec quel moral, quelle motivation, ces soldats pourraient-ils accomplir leur mission ?